



Arnaque scooter je sais plus quoi faire

Par **swagg**, le **25/07/2011** à **22:46**

Bonjour, rnTout d'abord merci de prendre du temps pour mon cas . rnrnJe vous explique, j'ai vendu un scooter que j'avais acheter pour passer mon permis je l'es garder même pas 1 mois c'était juste pour allez aux heures de conduite quand j'ai réussi mon permis j'ai mis en vente mon scooter a 700 euros . Il y avait des acheteurs, puis mon (ancien) meilleur ami ma dit que sont scooter était foutu qu'il étais dans la merde pour allez à sa formation, j'en es réfléchis et je lui es dit " si tu veut je te vend mon scooter pour 500 euros " Il me dit pas de problème je te paye en 2 fois ! Je lui dit ok pas de problème tu me donne 250 et la semaine d'après tu me redonne 250 il me dit oui oui pas de problème donc du coup je fais le certificat de vente je lui es même livré le scooter !!! je lui es vendu un vendredi il devait me donner l'autre moitié mercredi . Mercredi sa mère m'appelle en me disant oui il a pas encore l'argent ect ... Je lui dit d'accord mais je veut l'argent ce week end au plus tard j'ai des choses a payer elle me répond pas de problème c'est ok ! Vendredi comme par hasard je le croise au macdo tête toute conne il était tout rouge tout gêner et je lui dit ta mes sous ? Il me répond " bah nan " Je lui dit tu te demerde moi je veut mes sous ce week end ou je reprend le scooter . Du coup dimanche je lui envoie un texto je lui dit ta toujours pas mes sous tu me rend le scooter c'est la qu'il me répond un truc du genre " va te faire foutre de toute façon tu as fais l'acte de vente tu peut plus rien dire ect " J'en parle à ma mère, ma mère décide d'appeler la sienne (je l'avais enregistré) La elle nous dit oui ne vous inquiété pas je vous fait une reconnaissance de dette je vous l'envoie, ont vous donnera l'argent courant du mois de mai. Je reçois effectivement bien la lettre, le mois de mai passe toujours rien j'ai dit c'est bon j'en es marre je vais a la gendarmerie. La gendarmerie et allez les voir leur a demander de payer ils ont dit mi-juin . On es en fin juillet j'ai toujours rien, ma mère a rappeler la gendarmerie la gendarmerie nous a dit qu'il fallait qu'ont voie avec un avocat ou un huissier . rnrnEt surtout j'ai toujours la carte grise !!!!!!!!!!! Il a dû faire un certificat de vole ou perte illégalement ! Ce jeune homme est déjà à la banque de france il a 20 ans ces parent pareil ils sont inondés de dette j'aimerais savoir quesque je peut faire .rnrnMerci

Par **mimi493**, le **26/07/2011** à **00:05**

C'est simple LRAR de mise en demeure à l'acheteur de payer, qu'à défaut, vous saisissez le tribunal de proximité